



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00083
Numéro SIREN : 390 765 675
Nom ou dénomination : FONCIERE LES MATINES

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2014 sous le numéro de dépôt 2620

FONCIERE LES MATINES

Société Anonyme

au capital de 2.000.000 euros

Siège social : 9, boulevard de la Marne

76000 ROUEN

390 765 675 RCS ROUEN

Dépôt au greffe
du tribunal de
Commerce de Rouen

~~COPIE CERTIFIÉE~~
CONFORME A L'ORIGINAL

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le 24 avril
A 10 heures,

Les administrateurs de la société FONCIERE LES MATINES se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- M. Philippe VOVARD,
- Mme Florence VOVARD,
- Mlle Audrey VOVARD.

Sont absents et excusés :

- M. Daniel BOUCHERIE,
- Mme Anne ANSQUER,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

M. Philippe VOVARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Daniel BOUCHERIE de son mandat d'administrateur,
- Questions diverses.

Monsieur le Président, Philippe VOVARD, informe le Conseil que M. Daniel BOUCHERIE, étant appelé à d'autres fonctions, a demandé à être déchargé de son mandat d'administrateur. Le Conseil prend acte de cette démission et exprime à M. Daniel BOUCHERIE ses remerciements pour la collaboration qu'il a apportée à la société. Monsieur Daniel BOUCHERIE n'est pas remplacé dans ses fonctions d'administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur

1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025